

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

COHÉSION SOCIALE

**POURSUITE DE L'ACTION SERVICE
D'AMORÇAGE DE PROJET SUR 2016**

Délibération : **12.2016.066**

Transmis en préfecture le :

13 décembre 2016

Séance du : **6 décembre 2016**

Compte-rendu affiché le **13 décembre 2016**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **30 novembre 2016**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE (à partir du point 21), Maryse JOBERT-
FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET,
Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX,
Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel
MONNET, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT,
François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves
GAVALT (à partir du point 7), Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Aurélien
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET,
Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

Membres absents excusés à la séance

Jean-Christian DARNE (jusqu'au point 20),
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Yves GAVALT
(jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU, Anne-
Marie JANAS, Bernard GUEDON, Yves
CRUBELLIER

Pouvoirs

Jean-Christian DARNE à Guillaume COUALLIER
(jusqu'au point 20), Bernadette VIVES-
MALATRAIT à Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI, Anne-Marie
JANAS à Yves GAVALT (à partir du point 7),
Bernard GUEDON à Fabienne TIRTIAUX,
Yves CRUBELLIER à Bernadette PIERONI

RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL

Dans le cadre du contrat de ville, la Commune soutient des actions liées à l'emploi, notamment les actions portées par Graines de SOL. En effet, cette structure propose un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprises en leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est ainsi conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

En 2013, dans un souci d'optimisation du suivi des jeunes créateurs, Graines de SOL propose à ses partenaires financeurs, une nouvelle action ayant pour objectif d'aider les futurs entrepreneurs à mieux formaliser leur projet : éviter les immatriculations hasardeuses, accompagner l'adéquation homme/projet, sécuriser le parcours de la création d'entreprise ...

Ainsi, cette même année, lors d'un Comité de Pilotage de Graines de SOL, les financeurs, à savoir notamment les Élus des communes du territoire, l'État, le Grand Lyon mais aussi la Caisse des dépôts et Consignations ont décidé de soutenir cette action pour 3 ans, délai de conventionnement de la CDC, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le délai arrivant à échéance et au regard du bilan positif de cette action, les financeurs réunis en juillet 2016 ont souhaité reconduire leur soutien à cette action.

En effet, sur les 3 ans d'action, près de 1 000 personnes ont été sensibilisées à l'entrepreneuriat, 433 ont été suivies individuellement, 170 projets travaillés, 31 Saint Genois reçus en amorçage au 1^{er} semestre 2016.

Il est donc proposé de reconduire le soutien financier de la Ville à ce dispositif dans lequel nous avons d'ailleurs des parts et attribuer la subvention pour la période de septembre à décembre 2016, soit 2 954 €.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **VERSER** la subvention de 2 954 € à Graines de SOL pour la mise en œuvre de l'action CitéLab de septembre à décembre 2016;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVALT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Nathalie CHAMONARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.